

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
 MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE THIMERT GATELLES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST SAUVEUR MARVILLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST ANGE ET TORCAY
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SERAZEREUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PUISEUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ORMOY
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAILLEBOIS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY LES DEUX EGLIS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LANDELLES
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CLEVILLIERS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAI
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA
 MONSIEUR - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAIXME HAUTERIVE
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST JEAN DE REBERVILLIERS
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE FONTAINE LES RIBOUTS
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHALLET

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE

Prélèvement	00122993	Commune	LANDELLES
Unité de gestion	0853 COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE	Prélevé le :	mercredi 05 juin 2024 à 10h02
Installation	CAP 001934 LA VALLEE DE PLUVIGNON	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000003759 CAPTAGE DE PLUVIGNON	Type visite :	RP
Localisation exacte	ROBINET DE REFOULEMENT AVT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00128937

Référence laboratoire : LSE2406-25531

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)

Substance	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
Acide perfluorobutanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-décanoïque	<0,005	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridécanoïque (PFTrDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undécane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undécanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001	µg/L				
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,001	µg/L		2,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122993)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 2 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE